

Le Thé du Journal de Françoise

Le Journal de Françoise s'estime heureux d'avoir donné en l'honneur de la charmante Française qui est notre hôte, en ce moment, son thé annuel. Mlle Vianzone a su captiver les sympathies de toutes et le souvenir de son passage parmi nous ne sera jamais oublié.

Nous offrons à l'hon. M. Berthiaume, directeur-propriétaire de *La Presse*, l'expression de nos sincères remerciements, pour avoir si bienveillamment mis les salons de son journal à notre disposition et à celle de nos abonnées. Rien ne saurait exprimer la reconnaissance que nous avons pour cette généreuse hospitalité et pour toutes les marques d'obligeance et de courtoisie qui nous ont été prodiguées par cette partie du personnel de *La Presse*, mis à notre disposition.

LA DIRECTRICE.

EN GLANANT

Curiosité des supplices.

Il y avait, parmi les anabaptistes, une secte appelée les frères de Moravie. Ces sectaires ne voulant point aller à l'encontre de la maxime de l'Eglise, qui abhorre l'effusion du sang, avait imaginé pour les condamnés à mort un supplice qui consistait à les chatouiller jusqu'à ce qu'ils rendissent le dernier soupir.

Mot d'esprit

Fontenelle, qui d'ailleurs était resté célibataire, avait son couvert mis tous les jours de la semaine dans diverses maisons de Paris. Le jour de son enterrement, Piron dit en voyant passer le convoi, vers une heure — qui était celle où l'on dînait alors : "Voilà certainement la première fois que Fontenelle sort de chez lui à cette heure pour ne pas aller dîner en ville."

Histoire du langage.

Lamotte Levayer cite un beau parleur qui passa vingt-quatre heures à rêver comment il éviterait de dire *ce serait* à cause de la ressemblance de deux syllabes *ce se*.

Histoire de l'alimentation.

L'obligation d'observer les abstinences du carême était jadis rigoureusement prescrite par des ordonnances

souveraines. Veut-on connaître, dit Legrand d'Haussy, dans son *Histoire de la vie privée des Français*, quelle était la situation de Paris à ce sujet aux XVIe et XVIIe siècles ?

Il existe un édit de Henri II, qui, en 1549, défend de vendre de la viande en carême à tout autre qu'à ceux qui apporteront un certificat du médecin. Quinze ans après, Charles IX défendit d'en vendre même aux huguenots pendant ce temps. Non content de cet édit, il en publia un autre en 1565 par lequel il confère à l'administration de l'Hôtel-Dieu le privilège d'en vendre exclusivement et ordonne qu'on n'en livrera qu'aux seuls malades. Cet édit fut confirmé par deux arrêts du Parlement en 1575 et en 1595. Le Parlement n'exigea pas seulement que celui qui venait acheter apportât une attestation du médecin. Bientôt les formalités furent augmentées. Outre le certificat du médecin, il en fallut un du curé, spécifiant la nature de la maladie et la nature de viande qu'il fallait. En tout cas la viande de boucherie était seule permise ; la volaille et le gibier étaient absolument prohibés. Or pendant le carême de 1629, dans l'Hôtel-Dieu qui seul pouvait vendre de la viande, il se tua en tout, tant pour le service des malades internes que de l'extérieur, six boeufs et environ soixante veaux.

Mot historique.

Quand le maréchal de la Ferté, après sa brillante campagne de 1651, fit son entrée à Metz, les Juifs, qui y étaient alors tolérés, vinrent comme les autres pour le complimenter. Quand on les lui annonça, le maréchal dit : "Je ne veux pas voir ces marauds-là : ce sont eux qui ont fait mourir mon divin maître qu'on ne les laisse pas entrer".

Les Juifs répondirent qu'ils en étaient bien fâchés, d'autant plus qu'ils apportaient un présent de mille pistoles qu'ils auraient été charmés que Monseigneur le commandeur voulût bien accepter.

—Bah, dit alors le maréchal, à qui on rapporta cette réponse, faites les entrer tout de même ; ces pauvres diables ne connaissaient pas Jésus-Christ quand ils l'ont crucifié.

Conseils Utiles

NETTOYAGE DES DENTELLES. — Pour le nettoyage des dentelles, pliez celles-ci en les doublant en nombre de fois plus ou moins grand suivant la longueur, afin d'en former un petit paquet, passez un fil en haut et en bas. Trempez ensuite votre paquet dans la bière, frottez avec les mains dans ce liquide. Retirez ensuite votre dentelle, exprimez-en la bière, en la roulant dans un linge après avoir retiré les fils qui la maintenaient en paquet, mais ne la rincez pas. Repassez-la ensuite humide, et à l'envers sur une couverture humide, en remarquant que plus la dentelle sera repassée humide plus elle aura de raideur.

NETTOYAGE DES STATUES DE PLÂTRE. — Epousseter le plâtre et l'enduire d'un mélange composé d'essence de térébentine et de blanc d'argent pour décoration. Faire le mélange clair comme du lait afin qu'il ne fasse pas d'épaisseur sur le plâtre. Peindre la statue avec une brosse douce, à peinture.

TRAITEMENT DES RHUMATISMES. — En Allemagne on traite les rhumatismes par le citron. On en fait de véritables cures. On doit absorber le jus de citron en augmentant la dose tous les jours, puis en la diminuant. On commence par un citron et l'on monte jusqu'à trente : après quoi on redescend. Le traitement entier dure deux mois. Il paraît qu'il donne d'excellents résultats. Mais tous les estomacs peuvent-ils le supporter ?

Un salon de modes populaire, c'est "Mille-Fleurs," 1554, rue Sainte-Catherine.

Parfum Rose blanche Bourbonnière. En vente chez tous les pharmaciens, 35 cts l'once.

PUNDE & BOEHM
Coiffeurs, Perruquiers et
Parfumeurs

2365 STE-CATHERINE Ouest
Pres de la rue Peel **MONTREAL**

Ouvrages en cheveux artificiels de toute description, Coiffure de Dames, Teintures pour cheveux, Shampoo, Manicure, Cheveux brûlés, Massage du scalp.

Toutes commandes pour ouvrages en cheveux reçoivent nos soins particuliers

JEAN DESHAYES, Graphologue
13 rue Notre-Dame, Hochelaga,
MONTREAL